



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 janvier 2017

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **17 JAN. 2017**
Date de la convocation : 6 janvier 2017

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 10 janvier 2017, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} Adjoint), Jacques HELLO (3^{ème} Adjoint), Jean-Pierre CAZIMAJOU, Jacky GORZA, Laurence VEYSSIERE, Claudia WOLOSIN

MEMBRES ABSENTS : Alain GESTAS, Véronique HAMMERER, Gérald MAUVILLAIN, Kathleen SEGUIN

Madame Laurence VEYSSIERE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1°) Délibération à prendre concernant le nouveau périmètre de la communauté des communes de Blaye à partir du 1er janvier 2017 :

- délibération 02 : PLUI : opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes de Blaye

2°) Organisation des vœux du Maire

3°) Questions diverses

Avec l'accord des conseillers municipaux, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- décision modificative n°3

La séance est ouverte.

DECISION 312-01-2017 : PLUI - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT portant sur les compétences d'une Communauté de Communes,

Vu l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2016 et notamment son alinéa II portant transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Blaye,

Considérant que le transfert automatique de cette compétence « Plan Local d'Urbanisme » au 27 mars 2017 n'a pas lieu si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents la date de ce transfert automatique,

Monsieur le Maire après avoir rappelé ce considérant expose que la réorganisation administrative imposée par la loi Notre n'est pas de nature à pouvoir rendre effectif ce transfert de compétence au 27 mars 2017. Il est nécessaire d'exercer dans un premier temps les seules compétences actuellement transférées. Des processus de travail mutualisés sur ce thème pourront être mis en œuvre afin de préparer un futur transfert.

La commune est informée que dans le cas où le transfert n'aurait pas lieu au 27 mars 2017, celui-ci serait effectif au 1er janvier 2021 sauf si les communes s'y opposent de nouveau.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la date du 27 mars 2017 et de notifier cette opposition au Préfet et à la Communauté de Communes de Blaye.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, et après en avoir délibéré

A l'unanimité, par 7 voix pour

- **s'oppose** au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la date du 27 mars 2017 à la Communauté de Communes de Blaye
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire sont prévus le samedi 21 janvier 2017 à 18h00 à la salle polyvalente.

Des courriers ont été envoyés aux nouveaux habitants de la commune pour les inviter aux vœux.

Messieurs Jacky GORZA et Bernard GRIMARD se proposent de s'occuper des achats relatifs à l'organisation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents les sujets ou suggestions de solutions à aborder. Une discussion s'engage et il est convenu de mettre en avant le succès des repas de quartier, de la réunion d'information et de la journée Compsicoise. Une présentation des axes de développement de la commune sera également effectuée.

Les travaux de la salle polyvalente sont en cours (remise en état des bas de murs) et devraient être achevés pour le 21 janvier.

DECISION 313-01-2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	42.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	42.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		42.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		42.00 €

Suite au passage au troisième palier de l'emprunt n° D0600185 de 170 000 euros contracté pour l'assainissement en mars 2006, la première échéance d'emprunt a été modifiée au 25/12/2016 (augmentation de 42 euros).

Monsieur le Maire propose de faire un virement de crédits en section de fonctionnement de 42 euros entre les comptes 615231 (entretien de voies et réseaux) et 66111 (intérêts de l'emprunt).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, et après en avoir délibéré

A l'unanimité, par 7 voix pour

- valide la décision modificative n°3 apportée au budget 2016 telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Une discussion s'engage sur la possibilité d'acquisition d'une réserve foncière à côté de chez Monsieur RATEAU et Madame LAPLUME. Le projet a l'aval de l'équipe et il est proposé de rencontrer Monsieur Prieur pour définir le contour du projet.

Monsieur le maire rappelle que Messieurs Bernard GRIMARD et Jacques HELLO seront accompagnés de Monsieur Pascal ROBIN le 24 janvier dans les locaux de DESTRIAN pour découvrir et tester un tracteur et la faucheuse adaptée.

Monsieur Bernard GRIMARD présente les devis pour la réalisation de 4 ralentisseurs. Il est proposé de compléter ces devis avec le volet paysager adapté pour réduire la perception de vitesse des conducteurs. Ce dossier sera déposé pour l'obtention de la DETR et des subventions du département.

Monsieur Jacques HELLO est chargé de réaliser la convention de busage des fossés au sud du village jusqu'à la route de Beauséjour.

Un devis sera demandé à l'entreprise BONACHE qui est sollicitée pour réaliser le nettoyage de la barrière de Monsieur PEYROL.

Le tableau des commissions de la CCB est présenté. Chacun a le loisir de s'y inscrire.

La séance est levée à 19h45.

Fait à COMPS, le 12 janvier 2017.

Le Maire,



Didier BAYARD.